



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 08 septembre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 02 septembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02 septembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du deux septembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Monsieur COILLER Jean-Paul ; Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie ; Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2022/65 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À SEINE MARITIME ATTRACTIVITÉ ET APPEL À COTISATION POUR 2022

Considérant que l'organisme Seine Maritime Attractivité a une bonne expérience de terrain et a déjà accompagné la commune dans ses projets, Madame le Maire propose :

- De renouveler l'adhésion de la commune de Roumare pour l'année 2022,
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 762 euros
- D'inscrire la dépense au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE :

- **De renouveler l'adhésion de la commune de Roumare pour l'année 2022,**
- **D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 762 euros,**
- **D'inscrire la dépense au budget 2022.**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

